



BAREME HONORAIRES MAXIMUM au 1er Janvier 2023

TRANSACTIONS IMMEUBLES D'HABITATION, PROPRIETES RURALES ET FORESTIERES, TERRAINS A BATIR (à la charge de l'acquéreur)

Jusqu'à	50 000 €	forfait	5 000 €	TTC du prix de vente
50 001	à	69 999 €	10,00%	TTC du prix de vente
70 000	à	89 999 €	9,50%	TTC du prix de vente
90 000	à	114 999 €	8,50%	TTC du prix de vente
115 000	à	139 999 €	8,00%	TTC du prix de vente
140 000	à	169 999 €	7,50%	TTC du prix de vente
170 000	à	199 999 €	7,00%	TTC du prix de vente
200 000	à	299 999 €	6,00%	TTC du prix de vente
300 000	à	399 999 €	5,50%	TTC du prix de vente
400 000	à	499 999 €	5,00%	TTC du prix de vente
A partir de	500 000 €		4,50%	TTC du prix de vente

TVA incluse 20,00%

ESTIMATION - AVIS DE VALEUR SANS CONCLUSION DE MANDAT DE VENTE

Forfait 200 euros TTC

TRANSACTIONS LOCAUX COMMERCIAUX-FONDS DE COMMERCE-CESSIONS DE BAIL (à la charge de l'acquéreur)

9 % HT du montant de la transaction avec un minimum de 5 000€ HT

LOCATIONS LOCAUX D'HABITATION

Honoraires de location* : 12% TTC du loyer annuel net de charges répartis comme suit :

- Entremise et négociation : 2% à la charge du bailleur à la signature du mandat
- constitution dossier locataire: 4% partagé par moitié entre le bailleur et le preneur
- Rédaction du bail: 3% partagé pour moitié entre le bailleur et le preneur
- Réalisation état des lieux : 3% partagé par moitié entre le bailleur et le preneur

* : tenant compte du plafonnement des honoraires prévu par le décret n°2014-890 du 1er août 2014

LOCATIONS LOCAUX COMMERCIAUX ET PROFESSIONNELS

13% TTC du loyer annuel hors taxes et hors charges répartis comme suit :

- Entremise et publicité : 3% à la charge du bailleur à la signature du mandat
- Négociation, constitution dossier locataire, état des lieux : 10% à la charge du preneur
- Rédaction du bail : 700 euros HT